

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

A la session régulière du Conseil de la Municipalité d'Huberdeau tenue le 3^{ième} jour du mois de mars 2015 à 19hres au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Jean-François Perrier, Mesdames Émilie Martel, Julie Thibodeau et Danielle Hébert.

Formant tous quorum sous la présidence de Mme Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h00, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification des procès-verbaux de la session ordinaire du 3 février 2015.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Travaux rénovation h. de ville.
- 5) Logo/nouvelle proposition.
- 6) Renouvellement contrat de service avec Promotek (caméra sablière/gravière Lionel).
- 7) Appel d'offres achat de chlorure de calcium.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 8) Correspondance.
 - Rapport de la Sûreté du Québec janvier 2015.
- 9) Démission de M. Eric DeBellefeuille et de M. Steven Larose en tant que pompier et transfert de M. Alexandre Larrivée-Plante dans la brigade de Montcalm.
- 10) Modification des aires de desserte de l'école Arc-en-Ciel / rencontre à Huberdeau le 24 mars 2015 à 19h.
- 11) Demande d'appui de la municipalité de la Conception/opposition au redécoupage territoriale scolaire de la Commission Scolaire des Laurentides et prolongation de délai.
- 12) Engagement de la technicienne en loisirs/autorisation signature contrat d'embauche.
- 13) Adhésion en tant que membres de l'Organisme de bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon OBV RPNS (100\$).
- 14) Résolution d'appui (avril est le mois de la jonquille) de la Société canadienne du Cancer.
- 15) Dépôt du rapport d'inspection, pont Gray Valley/autorisation de procéder aux travaux.
- 16) Contrat fourrière avec M. Marc Marier.
- 17) Résolution pour se joindre à la démarche commune pour obtenir une dérogation au règlement de prélèvement des eaux et leur protection.
- 18) Dépôt du procès-verbal du 12 février 2015, du comité consultatif d'urbanisme.
- 19) Démission de M. Germain Aubin en tant que membre du CCU.
- 20) Octroi d'un mandat au vérificateur / reddition de comptes relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local 2014.
- 21) Reddition de compte 2014.

- 22) Dépôt du rapport trimestriel en date du 28 février 2015.
- 23) Projet Je pARTicipe édition 2015.
- 24) Retour sur la rencontre du 10 février avec les comités (loisirs).
- 25) Souper des pompiers le 18 avril 2015 à Montcalm.
- 26) Dépôt du rapport d'activité 2014 et prévisionnel 2015 du service incendie.
- 27) Achat d'équipement incendie.
- 28) Inspection des bâtiments construits avant le 15 février 1990 afin de se conformer au nouveau règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante.
- 29) Demande d'autorisation installation de panneaux de signalisation touristique (Route des Belles-Histoires) par le ministère des Transports du Québec (MTQ).
- 30) Popote roulante.
- 31) Remplacement de l'officier municipal en bâtiment et en environnement.
- 32) Renouvellement de la formation cardio-secours/DEA/SA, employés municipaux.
- 33) Varia : a) Réunion culture
b) Sécurité bibliothèque
- 34) Période de questions.
- 35) Levée de la session.

RÉSOLUTION 33-15
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié, ajout au pont varia des points a) et b).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 34-15
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2015

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la secrétaire soit exempte de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 3 février 2015, les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 3 février 2015 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 19-15 à 32-15 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 35-15
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 6512 à 6560 inclusivement pour un montant de 94 257.95\$ et des comptes à payer au 03/03/2015 au montant de 4 321.93\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 2757 à 2805 inclusivement pour un montant de 15 108.82\$.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 36-15

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE SERVICE AVEC PROMOTEK

Il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise le renouvellement du contrat de service numéro 20100622 pour le système Soltek III se terminant le 31 mars 2015, avec la compagnie Promotek. Mme Évelyne Charbonneau, mairesse et Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, sont autorisés à signer le contrat au nom de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 37-15

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ACHAT DE CHLORURE DE CALCIUM

ATTENDU QUE des invitations écrites ont été faite auprès de 3 fournisseurs pour l'achat de 10 ballots de 126 sacs de 20kg d'abat poussière (chlorure de calcium);

ATTENDU QUE nous avons reçu 3 soumissions suite à cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil autorise l'achat de 10 ballots de 1 000kg et de 126 sacs de 20kg de chlorure de calcium de Sel Warwick au coût de 7 581.70\$ plus taxes (livré à Huberdeau), ce soumissionnaire ayant soumis le prix le plus bas.

Soumissionnaire	Ballot 1 000kg	Sacs 20kg	Total sans taxes
Sel Warwick	595\$ x 10 = 5 950\$	12.95\$ x 126 = 1 631.70\$	7 581.70\$
Somavrac	599\$ x 10 = 5 990\$	13.60\$ x 126 = 1 713.60\$	7 703.60\$
Calco inc.	630\$ x 10 = 6 300\$	13.85\$ x 126 = 1 745.10\$	8 045.10\$

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 38-15

DÉMISSION DE POMPIERS

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la démission de M. Eric DeBellefeuille en date du 9 février 2015 et de M. Steven Larose en date du 12 février 2015 en tant que pompier de la brigade Huberdeau/Montcalm, est acceptée.

Que suite à ces démissions que M. Alexandre Larrivée-Plante est attiré à la brigade de Montcalm.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 39-15

MODIFICATION DES AIRES DE DESSERTE DE L'ÉCOLE ARC-EN-CIEL

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides projette de modifier les aires de desserte des écoles l'Arc-en-Ciel, le Carrefour, Campus primaire Mont-Tremblant et l'Odyssée, ce qui impliquerait le transfert d'une grande partie des enfants du territoire de la Municipalité d'Huberdeau vers l'école le Carrefour d'Amherst;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités d'Arundel, Montcalm ont créé des liens avec Huberdeau via leur partenariat dans plusieurs dossiers (Camp de jour, Carnaval des 4 villages, cours de tennis, entente incendie et de premier répondant, technicienne en loisirs);

CONSIDÉRANT QUE l'école l'Arc-en-Ciel est située sur le territoire d'Huberdeau, le transfert d'une partie des élèves résidant à Huberdeau, Arundel et Montcalm dans un autre territoire briserait le sentiment d'appartenance à notre communauté et la possibilité-même d'en bâtir un dans l'avenir pour ces enfants;

CONSIDÉRANT QUE la Commission Scolaire des Laurentides dans son avis de consultation appuie cette affirmation;

CONSIDÉRANT QU'un comité sur l'avenir d'Huberdeau s'est penché pendant 17 mois sur les façons de dynamiser le village et que l'école et l'église y étaient identifiés comme le cœur de la communauté;

CONSIDÉRANT QU'un comité citoyen d'urbanisme se penche actuellement sur les façons de faciliter l'accueil de nouvelles jeunes familles à Huberdeau et que les relocalisations annoncées viendront tuer dans l'œuf toute tentative de redynamisation de la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces changements pourraient avoir des conséquences démographiques et économiques négatives majeures pour Huberdeau et La Conception, entraînant une probable dévitalisation de ces municipalités satellites de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QUE la communauté de l'école l'Arc-en-ciel a contribué à financer l'école pour 145 000 \$ au cours des 10 dernières années à travers différentes levées de fonds, tenues entre autres par la Fondation de l'école l'Arc-en-ciel, par des subventions directes des municipalités desservies et par des programmes municipaux de subventions;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau a investi, au-delà du parc école, dans l'aménagement de ses infrastructures de loisirs (Parc des Puces, patinoire, tennis, terrain de balle, bibliothèque, sentiers de ski de fonds) afin d'offrir un service de proximité adéquat aux élèves et résidents pour inciter les familles à venir s'établir à Huberdeau et ainsi contribuer au maintien de son école;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau offre le service de bibliothèque aux élèves ainsi que l'utilisation du local de la Maison de Jeunes pour certains projets et qu'elle a offert l'utilisation d'un local à l'Hôtel de ville pour combler son manque d'espace;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Huberdeau projette d'aménager une piste de BMX en partenariat avec l'école l'Arc-en-Ciel (qui a déjà en sa possession les vélos nécessaires grâce au don de la Fondation du grand DÉFI Pierre-Lavoie);

CONSIDÉRANT QUE le transfert des élèves résidant sur le territoire d'Huberdeau, aurait pour conséquence de priver ceux-ci du droit de bénéficier de ces infrastructures, pour lesquelles leurs parents contribuent;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Huberdeau n'obtiendrait plus le soutien de ses citoyens pour de tels investissements puisqu'une grande partie des enfants résidant dans la municipalité n'y aurait plus accès au quotidien;

CONSIDÉRANT QUE le temps de transport des élèves vers Amherst serait considérablement augmenté et que cette nouvelle localisation représenterait un inconvénient pour les parents d'Huberdeau, Arundel et Montcalm, en considérant que la majorité des travailleurs ont un emploi à Huberdeau ou à Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT QU'au-delà de l'enseignement, le maintien des autres services donnés à l'école (service de garde, club des petits déjeuners) pourraient être remis en question à l'école l'Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT l'impact sur les familles de cette réorganisation en termes de perte de temps libres et en termes financiers, donc en perte directe de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE les recherches scientifiques en sciences de l'enseignement démontrent que « la relocalisation d'élèves dans un nouvel établissement résulte en *expériences traumatisantes* (Linton, 1992) »;

CONSIDÉRANT QUE les recherches en sciences de l'enseignement démontrent que l'augmentation du temps passé en autobus est reliée à un parcours scolaire plus court et donc au décrochage prématuré et ce, pour des élèves ayant la même moyenne générale que le reste du groupe (Linton, 1992);

CONSIDÉRANT QUE dans une communauté où le niveau socio-économique moyen est largement en-deçà de la moyenne québécoise (Huberdeau est classé 9 sur 10), plusieurs parents sont freinés dans leur capacité à appuyer directement leurs enfants dans la poursuite de la réussite académique et qu'en conséquence l'attachement des élèves et des parents à leur établissement et au personnel qui y travaille sera invariablement un facteur positif de réussite scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Laurentides doit servir à favoriser la réussite scolaire et l'égalité des chances de réussite pour tous les élèves;

CONSIDÉRANT le mouvement citoyen massif dans la communauté de l'école l'Arc-en-ciel en réaction à la proposition des nouvelles aires de desserte;

CONSIDÉRANT SURTOUT QUE les délais accordés à la communauté pour réagir au projet sont insuffisants.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M le conseiller Gabriel Dagenais et résolu

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau, informe la Commission Scolaire de son désaccord aux modifications des aires de desserte de l'École Arc-en-Ciel.

Que le conseil de la municipalité d'Huberdeau forme un comité de travail conjoint avec la Commission scolaire des Laurentides pour mettre en place des mesures de partenariat afin de bâtir un modèle de prise en charge de la croissance démographique prévue afin d'offrir aux enfants tous les services d'enseignement présents et futurs dans les limites actuelles des bassins de desserte.

Que le conseil de la Municipalité d'Huberdeau demande de suspendre les travaux d'agrandissement de l'école Le Carrefour.

Que copie de la présente résolution soit transmise pour appui à la Ville de Mont-Tremblant et aux Municipalités d'Arundel, Barkmere, Brébeuf, Labelle, La Conception, Lac-des-Plages, Montcalm et Saint-Faustin-Lac-Carré, puisque ces changements auront un impact sur les enfants et intérêts de ces municipalités.

Que copie de la présente résolution soit acheminée aux municipalités ci-haut énoncées, aux instances du Ministère de l'Éducation, au Député régional, M. Sylvain Pagé, à la représentante de la circonscription no. 10, Mme. Johanne Hogue, à la MRC des Laurentides, et à la Commission Scolaire des Laurentides, dans les plus brefs délais.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 40-15

APPUI À LA RÉSOLUTION 35-15 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION EN OPPOSITION AU REDÉCOUPAGE TERRITORIAL SCOLAIRE ET DEMANDE DE PROLONGATION DE DÉLAI - COMMISSION SCOLAIRE DES LAURENTIDES

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau est en parfait accord avec les énoncés émis par le Municipalité de la Conception dans sa résolution 35-15 ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a également par sa résolution 39-15 transmis ses inquiétudes et demandes vis-à-vis ce projet ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la demande d'appui de la Municipalité de la Conception, soit approuvée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 41-15

ENGAGEMENT DE LA TECHNICIENNE EN LOISIRS/AUTORISATION SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

ATTENDU QU'en janvier 2015 les municipalités d'Amherst, Arundel, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau ont signé un protocole d'entente relatif à l'embauche d'une ressource commune en loisir pour le milieu rural;

ATTENDU QUE par ce protocole d'entente la municipalité d'Huberdeau est en charge de l'administration ainsi que de d'autres charges, dont l'embauche de la ressource;

ATTENDU QUE pour ce faire la signature d'un contrat de travail est nécessaire afin d'établir les conditions de travail et le mandat de la nouvelle ressource;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que la municipalité d'Huberdeau confirme l'embauche de Mme Patricia Caouette, à compter du 9 mars 2015 en tant que technicienne en loisirs et autorise Mme Évelyne Charbonneau, mairesse, et Mme Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer le contrat de travail relatif à cet engagement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-15

ADHÉSION COMME MEMBRE DE L'ORGANISME DE BASSINS VERSANTS DES RIVIÈRES ROUGE, PETITE NATION ET SAUMON (OBV RPNS)

Il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu ;

Que le conseil autorise la directrice générale/secrétaire-trésorière à procéder à l'adhésion de la municipalité en tant que membre régulier à l'Organisation de bassins versants des rivières Rouges, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS) et à payer la cotisation annuelle de 100\$.

Que M. Gabriel Dagenais soit nommé pour représenter notre municipalité auprès de cet organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 42-15-1

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies ;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer ;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie ;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu ;

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 43-15

DÉPÔT DU RAPPORT D'INSPECTION (PONT GRAY-VALLEY)/AUTORISATION DE PROCÉDER AUX TRAVAUX

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec à procéder en date du 05 août 2014 à une inspection des structures du pont situé sur le chemin Gray Valley et traversant la Rivière des Iroquois;

ATTENDU QUE le ministère des transports du Québec nous a fait parvenir le rapport d'inspection générale pour les éléments relevant de la municipalité, et que celui-ci nous mentionne les travaux devant être réalisés;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil municipal autorise les employés municipaux à procéder aux travaux mentionnés dans ledit rapport.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 44-15

GARDE DE CHIENS ERRANTS - MANDAT

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit veiller à la capture des chiens errants sur son territoire;

CONSIDÉRANT QU'un responsable qui possède les aménagements nécessaires et conformes en vertu des lois et règlements existants à ces fins, doit être mandaté afin qu'il puisse procéder à la capture, l'hébergement, la remise aux propriétaires, l'euthanasie ou autres dispositions relatives au chiens errants;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Marc Marier, résident et domicilié au 270, rang des Vents à Brébeuf, possède les compétences et attestations nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

De mandater Monsieur Marc Marier à titre de responsable pour la capture des chiens errants et toutes les dispositions relatives à ces fins, sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau, selon les conditions suivantes :

- 100\$ par appel de service (ce qui inclut la capture et le transport);
- 15\$ par jour de pension de l'animal, pour un maximum de 3 jours ouvrables (ce qui n'inclut pas les jours de fêtes et les fins de semaines);
- 25\$ pour le transport de l'animal chez le vétérinaire;
- Les services seront accessibles du lundi au vendredi entre 8h et 16h, à la demande de la municipalité uniquement;
- Le propriétaire d'un chien ayant été capturé, devra avant de pouvoir reprendre son chien, payer à M. Marc Marier, tous les frais ayant été engagés (ci qui inclus : l'appel de service et les jours de pension).
- Advenant que le chien n'est pas été réclamé dans les délais M. Marc Marier devra amener celui-ci chez un vétérinaire qui procèdera à l'euthanasie (le vétérinaire devra transmettre une facture directement à la municipalité);
- M. Marc Marier devra faire parvenir pour chaque capture de chien non réclamé, une facture mentionnant la date et l'adresse de la capture, le nombre de jours de pension et le numéro de licence du chien si celui-ci en possède une.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 45-15

DÉMARCHE COMMUNE POUR OBTENIR UNE DÉROGATION AU RÈGLEMENT SUR LE PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a publié, le 30 juillet 2014, dans la Gazette officielle du Québec le décret édictant le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement est entré en vigueur le 14 août 2014;

CONSIDÉRANT QU'un collectif de 5 scientifiques indépendants a mis en lumière les lacunes et faiblesses d'un tel règlement et montré son insuffisance pour assurer une protection réelle et adéquate des sources d'eau potable de la municipalité;

CONSIDÉRANT les études scientifiques déposées qui montrent une contamination des sources d'eau potable lorsqu'elles sont situées à un (1) kilomètre des puits gaziers et pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE lors d'une rencontre tenue à Saint-Edmond-de-Grantham, le 20 septembre 2014, les 30 élus(es) municipaux présents provenant de 22 municipalités et de 11 MRC ont décidé de présenter une requête commune au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques afin que leur municipalité puisse adopter des normes plus sévères que celles qui apparaissent dans le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection et qu'ils ont invité toutes les municipalités du Québec intéressées à se joindre à elle;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'intérêt des résidents et résidentes de la présente municipalité de mieux protéger les sources d'eau de la municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que la municipalité d'Huberdeau se joigne à cette requête commune et que copie de la présente résolution soit adressée aux initiateurs de cette démarche afin qu'elle soit jointe à la requête commune qui sera présentée à l'honorable ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 46-15

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par M. le conseiller Gabriel Dagenais et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 2 février 2015 et qu'il a pris connaissance de la demande consistant en l'augmentation des rencontres. Cette demande ayant été acceptée et traitée en juillet 2014 (résolution 186-14), le conseil n'entendant pas modifier sa décision le procès-verbal est donc accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 47-15

DÉMISSION DE M. GERMAIN AUBIN EN TANT QUE MEMBRE DU CCU

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que la démission de Monsieur Germain Aubin en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme en date du 2 février 2015, soit acceptée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 48-15

OCTROI D'UN MANDAT AU VÉRIFICATEUR POUR LA REDDITION DE COMPTES RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Il est proposé par Mme la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la société de comptables professionnels agréés Amyot Gélinas, est mandaté pour effectuer la reddition de comptes relative au programme d'aide à l'entretien du réseau routier local pour l'année 2014.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 49-15

REDDITION DE COMPTES 2014

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 120 693\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2014;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 50-15

DÉPÔT DU RAPPORT TRIMESTRIEL

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le rapport trimestriel déposé en date du 28 février 2015 soit accepté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 51-15

INSCRIPTION AU PROJET JE PARTICIPE ÉDITION 2015 – POUR RECEVOIR UN ATELIER/ACTIVITÉ

ATTENDU QUE la MRC des Laurentides a fait le lancement de son appel de participation aux municipalités pour l'édition 2015 de son projet Je pARTicipe;

ATTENDU QUE ce projet a pour objectif de valoriser l'art, la culture et les lieux publics (valorisation du patrimoine bâti et immatériel de la MRC) en utilisant les compétences et le savoir des artistes d'ici;

ATTENDU QUE ce projet permettrait de mieux faire connaître notre municipalité et d'augmenter notre visibilité;

ATTENDU QUE depuis février 2015 un comité culturel a été créé dans la Municipalité d'Huberdeau et que celui-ci est très dynamique, que ceci leur permettrait de mettre en application leur connaissance et de les stimuler d'autant plus;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau informe la MRC des Laurentides de son intérêt à participer à l'édition 2015 du projet Je pARTicipe volet/recevoir un atelier artistique dans sa municipalité en respectant les conditions stipulées dans le document d'information.

Que Mme Danielle Hébert, conseillère soit nommée comme personne ressource au sein de notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 52-15

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 ET PRÉVISIONNEL 2015 DU SERVICE DES INCENDIES HUBERDEAU/MONTCALM

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur la sécurité incendie* (RLRQ, c.S-3.4, art. 35) toute municipalité locale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, se doit d'adopter par résolution et transmettre au ministre de la Sécurité publique un rapport d'activité pour l'exercice précédent et identifier ses projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT QUE M. Yves Robitaille, directeur du service des incendies Huberdeau-Montcalm, nous a fait parvenir le bilan 2014 mentionnant les diverses activités et interventions effectuées en 2014 et celles devant être effectuées en 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que le conseil adopte le bilan 2014 tel que déposé par M. Yves Robitaille, directeur du service des incendies Huberdeau/Montcalm et autorise la directrice générale à transmettre une copie au ministre de la Sécurité publique, tel que requis par la Loi.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 53-15

ACHAT D'ÉQUIPEMENT INCENDIE

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise l'achat d'un habit de combat ainsi que de bottes, cagoules et petits équipements nécessaires pour le service d'incendie pour un montant approximatif de 3 000\$ (maximum 4 000\$).

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 54-15

INSPECTION DES BÂTIMENTS CONSTRUITS AVANT LE 15 FÉVRIER 1990

ATTENDU QUE la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* exige entre autres d'identifier les risques de développement de maladies professionnelles par la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;

ATTENDU QUE depuis le 6 juin 2013, de nouvelles normes relatives à la gestion sécuritaire de l'amiante sont exigées par la CSST, afin d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs, ce qui oblige les propriétaires à implanter un registre identifiant tous les flocages des bâtiments construits avant le 15 février 1990 et tous les calorifuges dans les édifices érigés avant le 20 mai 1999, lequel registre demandera un suivi constant;

ATTENDU QUE les propriétaires doivent se conformer avant le 6 juin 2015 et identifier les matériaux qui contiennent de l'amiante dans l'entièreté de leurs bâtiments;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a déjà procédé à l'inspection du bâtiment abritant l'hôtel de ville et qu'un registre a été préparé afin de concilier les informations nécessaires au suivi;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau a recensé 2 autres bâtiments érigés avant 1990 et pour lesquels une inspection est requise, soit la caserne incendie qui date de 1965 ainsi que la maison des jeunes datant de 1988;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'un appel d'offres sur invitation soit faite pour l'inspection et la production des rapports nécessaires afin de se conformer au nouveau règlement sur la gestion sécuritaire de l'amiante pour la caserne incendie située au 184, rue Principale et pour la maison des jeunes située au 174, rue du Fer-à-Cheval.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 55-15

DEMANDE D'AUTORISATION INSTALLATION DE PANNEAUX DE SIGNALISATION TOURISTIQUE/MTQ

ATTENDU QUE Plan directeur de développement touristique des Laurentides reconnaît le besoin de créer des routes et circuits touristiques afin de faciliter la circulation des clientèles touristiques de même que la découverte du territoire et de contribuer à l'allongement de la durée de séjour des visiteurs;

ATTENDU QUE Plan d'action ACCORD du créneau tourisme villégiature quatre saisons à l'international reconnaît la pertinence du développement de routes et circuits touristiques dans la région des Laurentides;

ATTENDU QUE le projet a été déposé et le tracé accepté dans le cadre de la politique de signalisation des routes et circuits touristiques du gouvernement du Québec;

ATTENDU QUE Tourisme Laurentides reconnaît cette route touristique comme étant l'une des trois routes touristiques à signaler sur son territoire;

ATTENDU QUE la route traverse le territoire de Huberdeau.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau accepte que les panneaux de signalisation touristique soient installés sur son territoire par le ministère des Transports du Québec (MTQ), sur le tracé autorisé de la Route des Belles-Histoires et s'engage à préserver le paysage le long du corridor routier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 56-15

REMPLACEMENT DE L'OFFICIER MUNICIPAL EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

ATTENDU QUE l'officier municipal en bâtiment et en environnement a été victime d'un accident et qu'il sera absent de son travail pour une période minimale de 1 mois;

ATTENDU QUE nous avons des demandes de permis à traiter et que notre réglementation stipule que nous avons 30 jours suite à la réception de la demande de permis et des documents nécessaires au traitement de celle-ci pour répondre au demandeur;

ATTENDU QUE M. Benoît Brosseau, surintendant préposé aux travaux municipaux, pour notre municipalité a déjà comblé ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que M. Benoît Brosseau, soit nommé officier municipal en bâtiment et en environnement adjoint, et qu'il aura les mêmes pouvoirs que celui-ci;

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 57-15
RENOUVELLEMENT DE LA CERTIFICATION CARDIO-SECOURS/DEA/SA

Il est proposé par M. le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que Messieurs Benoit Brosseau, Alain Côté et Eric Durand sont autorisés à suivre la formation nécessaire au renouvellement de la certification cardio-secours/dea/sa (secouristes en milieu de travail) exigée par la CSST et devant se tenir les 20 et 21 avril prochain à St-Jérôme. Les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 58-15
INSTALLATION DE BOUTONS PANIQUE HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QU'une des bénévoles de la bibliothèque a été victime d'intimidation de la part de jeunes fréquentant la bibliothèque;

ATTENDU QU'une des recommandations formulées par la Sûreté du Québec afin d'assurer la protection des bénévoles et employés est de procéder à l'installation de boutons de panique;

ATTENDU QUE Mme Danielle Hébert, conseillère et responsable de la bibliothèque a informé le conseil que le coût afin d'installer ce système est estimé à environ 200\$ pour 2 boutons;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mme la conseillère Danielle Hébert et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à faire procéder à l'installation de 2 boutons panique.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 59-15
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par M. le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 20h34.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guyline Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau,

Mairesse.